

*Allocations familiales—Loi***ORDRES INSCRITS AU NOM DU
GOUVERNEMENT**

[Traduction]

LA LOI DE 1973 SUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Epp (Provencher): Que le projet de loi C-70, tendant à modifier la Loi de 1973 sur les allocations familiales, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Frith (p. 6625).

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, le projet du gouvernement conservateur de désindexer les allocations familiales en est un auquel nous nous opposons sans réserve. Le projet de loi, à l'instar des autres mesures proposées dans le budget conservateur, aura pour effet essentiel de prendre aux pauvres pour donner aux riches.

Grâce à la résistance massive des Canadiens âgés, le gouvernement a dû revenir sur son intention de désindexer les pensions de sécurité de la vieillesse. Les Canadiens et Canadiennes âgés ont prouvé qu'ils constituaient une force qu'il fallait traiter avec justice et ont opposé une résistance acharnée à l'attaque conservatrice contre leurs pensions. Maintenant, ce sont aux Canadiennes que les conservateurs s'en prennent—aux Canadiennes et à leurs familles. Les Canadiennes doivent combattre le gouvernement sur tellement de fronts pour obtenir l'égalité économique que les conservateurs s'imaginent pouvoir glisser ce projet de loi sans que personne ne le remarque. Seulement les Canadiennes veillent. Oui, nous veillons pendant que les conservateurs rompent, souvent de façon sournoise, toutes les promesses qu'ils nous ont faites, à nous les femmes, au cours de la dernière campagne électorale. Ce sont les Canadiennes qui, sous la direction de M^{me} Thérèse Casgrain, se sont battues pour obtenir le premier projet de loi sur les allocations familiales, qui a été présenté au milieu des années 40. Par la suite, les gouvernements libéraux n'ont cessé de s'en prendre aux allocations familiales. Ils ont même déjà parlé de les supprimer; ils les ont assujetties à la règle des 6 et 5 p. 100. Ils les ont constamment réduites jusqu'à leur état actuel. Depuis 1974, les allocations familiales ont perdu un bon tiers de leur pouvoir d'achat grâce aux libéraux.

Et voici que les conservateurs veulent emboîter le pas, comme le prouve leur présent projet de désindexer les allocations familiales. Toutefois, comme les libéraux, ils ont tendance à sous-estimer les préoccupations et l'intelligence des Canadiennes. Les conservateurs prétendent vouloir de cette façon protéger et encourager la famille. Le ministre est même allé jusqu'à dire que son gouvernement voulait proposer des mesures qui contribueront à la fois à rehausser la position du gouvernement face à la famille et, ce qui est plus important encore, à montrer que la famille est la pierre angulaire de la société. Comment peut-on croire le gouvernement lorsqu'il prétend appuyer la famille et qu'il présente du même soufflé un projet de loi comme celui que nous débattons aujourd'hui et qui aura plutôt pour effet de nuire à la famille?

Le Conseil canadien de développement social conclut que l'effet de la réduction de 3 p. 100 de l'indexation des allocations familiales, proposée par ce projet de loi, combinée à d'autres dispositions budgétaires touchant les prestations familiales, les taxes de vente et les impôts sur le revenu, sera de diminuer le pouvoir d'achat d'une famille ayant deux enfants

de plus de \$1000 en 1990. Le gouvernement prétend augmenter l'aide aux familles les plus démunies, mais ce sont en fait les personnes pauvres, à revenu moyen ou âgées qui perdront le plus, en pourcentage de leur revenu réel, du fait de l'ensemble des mesures du budget conservateur.

Les propositions budgétaires prévoient la réduction de l'exemption d'impôt au titre des enfants, ainsi que la désindexation des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfants. Selon une tactique trompeuse propre à ce gouvernement, et à celui qui l'a précédé, le crédit d'impôt-enfants augmentera pendant trois ans avant d'être désindexé en 1989, ce qui donnera un petit supplément aux familles modestes pendant quelque temps. Toutefois, les prestations diminueront de 3 p. 100 par an, de sorte que les familles les plus pauvres s'en tireront moins bien, en fin de compte. Comme le faisait remarquer la députée de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell), il y a maintenant 4.5 millions de pauvres au Canada. Cela comprend 1.5 million d'enfants. Ainsi, s'il y a un Canadien sur six qui vit dans la pauvreté, parmi les enfants de moins de 16 ans la proportion est de un sur cinq. En 1982 et 1983, le nombre de pauvres a augmenté de 1100 par jour. Dans ma province, la Colombie-Britannique, une personne sur cinq vit de l'assistance sociale après des années de gestion financière créditiste. Il n'y a pas d'endroit au Canada où le souvenir de la dépression soit aussi intense qu'en Colombie-Britannique.

Les habitants de cette province souffrent en plus des mesures d'un autre gouvernement conservateur, celui d'Ottawa. Récemment, il a supprimé l'argent versé aux centres bénévoles d'action contre le chômage de la Fédération du travail, le dernier recours pour de nombreuses familles de chômeurs en Colombie-Britannique. Le gouvernement ne se préoccupe pas, contrairement à ce qu'il prétend, de la survie des familles de Colombie-Britannique et du Canada en général.

D'après le gouvernement, nous ne pouvons pas nous permettre des allocations familiales suffisantes et il préfère donner l'argent aux investisseurs privés, dans l'espoir bien naïf et mal placé que ces largesses alimenteront le moteur de la croissance et créeront des emplois. Ce que nous voudrions savoir, dans notre parti, c'est comment le fait d'enlever un dollar aux personnes à faible revenu de Colombie-Britannique pour le donner aux gros investisseurs de Toronto pour acheter de l'immobilier en Floride, peut améliorer l'économie et engendrer la croissance. Où est la logique économique de cette pensée conservatrice qui réduit le pouvoir d'achat des gens modestes pour remplir les poches des plus riches. Tout cela est basé sur la mystique qui veut que le secteur privé, selon son habitude grandeur d'âme, réinvestisse cet argent dans l'industrie canadienne et la création d'emplois. Cela ne s'est certes pas produit en Colombie-Britannique, ni dans la plupart des autres provinces.

Le gouvernement n'agirait pas ainsi s'il comprenait clairement les réalités économiques de cette décennie ou les programmes susceptibles d'atteindre les objectifs qu'il prétend s'être fixés, notamment celui de soutenir encore plus fermement les familles canadiennes.

Nous, du Nouveau parti démocratique, exhortons le gouvernement à retirer ce projet de loi rétrograde. Nous le supplions